VASTY™

L'MMOBILIER OUVERT

BARÈME DES HONORAIRES - TRANSACTION TTC IMMOBILIER ANCIEN

Montant de la transaction	Montant de la commission
Jusqu'à 59 999€	Forfait maximum de 5 000€ TTC
De 60 000€ à 120 000€	Forfait maximum de 7 000€ TTC
De 120 001€ à 250 000€	7% TTC maximum
De 250 001€ à 1 000 000€	6% TTC maximum
Au-dessus de 1 000 000€	5% TTC maximum

BARÈME DES HONORAIRES - LOCATION

1- Pour les bailleurs

Frais et honoraires de location, 11 euros/m2 de la surface habitable soit :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 euros/m2 habitable.

Etat des lieux : 3 euros/m2 habitable.

2- Pour les locataires

Frais et honoraires de location, 11 euros/m2 de la surface habitable soit :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 euros/m2 habitable.

Etat des lieux : 3 euros/m2 habitable.

3- Location de locaux commerciaux

Montant des honoraires TTC = 15 % du loyer annuel.

Révision triennale = 3 % TTC du loyer de la période considérée

BARÈME DES HONORAIRES - GESTION LOCATIVE

Gestion classique	6% HT sur l'ensemble des encaissements
Gestion de colocation en baux séparés / coliving	10% HT sur l'ensemble des encaissements